



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 14 février.

On écrit de Leipsick, le 8 février, que les principaux libraires de cette ville, de Francfort-sur-le-Mein, de Stuttgart, de Berlin et de Hanovre ont conçu le projet de convoquer les libraires de tous les pays de l'Europe à un congrès général qui aurait pour objet d'aviser aux moyens d'arrêter définitivement la contrefaçon, et de prendre des mesures générales dans l'intérêt du commerce de la librairie.

FRANCE. — Paris, le 17 février.

M. Trognon est parti hier soir des Tuileries en chaise de postes pour se rendre à Brest au-devant du prince de Joinville. La coalition a l'air de rejeter bien loin le système de paix à tout prix.

Muniquéaux esprits par la politique.

Plusieurs établissements sont occupés nuit et jour. Un fait remarquable en ce moment est la tendance des jeunes États constitutionnels à entrer en dissolution.

On lit dans le Courrier de Bordeaux, du 15 :

Mexico, le 6 décembre. Il y avait eu contre les Français un petit mouvement populaire que les troupes mexicaines avaient promptement réprimé.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la Gazette de Madrid, du 9, que l'on a découvert à Ceuta une conspiration tendant à mettre cette place à la disposition de don Carlos.

Feuilleton.

BIBLIOGRAPHIE.

Plusieurs romans nouveaux se sont succédés rapidement et les nouveautés abondent chez M. Hauman. Le premier en date, Marie ou la Vallée des Pyrénées, est un joli volume qui se compose de trois nouvelles.

brassé l'état militaire et Louis s'est fait prêtre. Ce dernier est le véritable héros du livre. C'est une belle et noble figure dont l'effet est rendu plus saillant par l'odieux caractère de Raphaël.

Du reste une intrigue intéressante et bien conduite, des sentimens développés avec art, un style coulant et facile font surmonter ce que la forme épistolaire prête de monotone et de lent au récit.

Toutes ces nouvelles sont jolies, amusantes, variées. Le style a de l'imprévu, il est rapide, entraînant et plein de verve.

Le comte Gaston de Monthéry a mené jusqu'à l'âge de trente-cinq ans la vie d'un homme à la mode, d'un raffiné séducteur, et malgré le vide et l'ennui que lui cause cette existence toute de mensonge et d'hyppocrisie, il continue à traîner sa chaîne d'esclave de la mode.

HOLLANDE.

(Journaux du 17 février.)

Plusieurs promotions de capitaines et de lieutenants viennent d'avoir lieu dans le premier ban de la schuttery.

— On écrit du Sas-de-Gand que tout y est tranquille et qu'il en est de même aux frontières belges.

— On écrit d'Oostburg qu'on y voit venir beaucoup de Belges et que sans doute des mesures seront prises pour empêcher ces communications.

— On écrit de Nimègue qu'il n'est pas encore arrivé de troupes prussiennes à Clèves.

— On écrit de Nimègue à l'Avondbode qu'on a la conviction que l'armée belge ne désire rien tant qu'une collision avec la Hollande.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 février.

Un arrêté royal du 1^{er} février supprime le bureau pour la recherche des biens cédés, et statue que les documents provenant de ce bureau seront transférés au dépôt général des archives du royaume.

— Par arrêté ministériel du 15 février, l'ingénieur en chef Groetaers est adjoint à l'inspecteur de Moor, directeur du chemin de fer du Hainaut, pour l'exécution de la section confiée au chemin de fer de Namur, de Braine-le-Comte vers Feluy, faisant partie de cette direction;

L'ingénieur Kummer est chargé du service de la province de Limbourg, en conservant le service des polders et les études relatives à la canalisation de la Campine.

(Moniteur.)

Bruxelles, le 18 février. — (5 heures.) — La bourse a été très calme, on attend l'issue des propositions qui seront faites demain aux Chambres. Bien que l'opinion soit invariable sur la résolution attendue, personne ne veut s'engager dans les opérations. Le statu quo ne sera pas de longue durée, parce qu'en admettant qu'il ait ajournement de la discussion, il est à présumer que tout sera terminé à la fin de la semaine dans laquelle nous entrons. Chacun est rassuré sur les événements sinistres de l'intérieur, parce qu'on sait qu'il n'y a rien eu, et qu'il n'y aura rien de négligé pour nous garantir le repos public. Les cours restent comme ils étaient samedi.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 A, 5 p. c. 98 1/2 P, 4 p. c. 89 1/2 P., 5 p. c. 68 1/2 P. Société Générale titres en nom B. 765, certificats au porteur émission de Paris 1615, Société de Mutualité 1080 (108) A, Banque de Belgique 560 (56), Actions Réunies 550 (55) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1010 (101) A., Emprunt de la ville 1852 86 P.

L'actif espagnol sans variation continue à être demandé au prix de 17, ainsi coté A. Peu d'affaires.

LIÈGE, LE 19 FÉVRIER.

La représentation nationale se réunit aujourd'hui pour prendre une de ces résolutions solennelles d'où dépend le sort d'un état. Après huit ans de paix et de calme, pendant lesquels la Belgique, que de faux prophètes avaient condamnée à mourir dès le début de sa révolution, a vu se consolider son existence politique, nous nous trouvons en face de la circonstance suprême, long-temps prévue mais sans cesse ajournée par nos vœux, où la diplomatie européenne nous demande notre dernier mot, dans le débat qui s'est engagé entre la Hollande et nous. Il ne s'agit donc plus d'invoquer le secours de nouveaux moyens dilatoires pour obtenir un nouveau sursis. Il faut une solution complète, définitive, de toutes les questions qui sont restées en suspens. Tel est le vœu de l'Europe; tel est aussi le vœu de la Belgique.

Les chambres examineront avec une consciencieuse attention les changements apportés au traité du 15 novembre. Elles sauront, nous n'en doutons pas, se défendre de cet esprit d'entraînement que l'incandescence des passions pouvait rendre excusable, à une autre époque, mais qui aujourd'hui serait sévèrement blâmé par tous les hommes sages et éclairés, qui s'intéressent au maintien de l'ordre et de la liberté. Elles connaissent parfaitement notre situation intérieure et extérieure. L'industrie est environnée d'immenses périls; le commerce est frappé d'une stagnation qui pourrait devenir mortelle si elle se prolongeait quelque temps encore. Le crédit public est ébranlé jusque dans ses fondemens. La nation supporte des contributions extraordinaires qu'elle n'a payées jusqu'à présent, sans murmurer, que dans l'espoir de recueillir bientôt le prix de ses sacrifices. Déjà la Hollande s'est définitivement prononcée; le roi Guillaume a

mes de charité, etc., etc., et tout cela est raconté avec cette manière qui n'est pas celle de l'ancien temps, mais qui n'est pas non plus celle des hommes du jour. Nous voudrions pouvoir vous citer quelques pages qui vous feraient mieux comprendre ce que nous voulons dire, mais la place nous manque. Nous nous bornons à vous donner une boutade où l'on retrouve cet esprit de sarcasme que les Anglais appellent *humour*.

— Comme on reconnaît, dit Ethel après un moment de silence, que la France est un pays qui vit par l'esprit! le cabinet de lecture, la librairie, le café, avec les journaux, voilà ce qu'il y a de plus apparent dans vos villes: si je remarque ce caractère littéraire dès la province, que sera-ce Paris?

— Paris, dit Gaston exaspéré par l'impudente curiosité d'Ethel, Paris n'est qu'un grand atelier d'écrivasserie. Chaque ville de ce monde a son cri dominant: le cri de Londres, c'est le frotement des machines et le sifflement de la vapeur s'échappant d'une soupape; celui de Pétersbourg est le roulement du tambour; de Rome, le son des cloches renvoyé par l'écho des tombeaux; de Naples, les chants d'amour et le ronflement d'un homme qui dort; celui de Vienne, l'oratorio à grand orchestre combiné avec la musique du théâtre et des tables d'hôte; le cri de Berlin, c'est la voix nasillarde du professeur de la chaire; d'Amsterdam, le bruit de l'or sonnante sur le comptoir; le cri de Madrid ou plutôt de Séville, vraie capitale de l'Espagne, le froissement des castagnettes.

— Eh bien! le cri de Paris? dit Ethel attentive.

— Le cri de Paris, c'est celui d'une plume qui gratte du papier. Vingt billets par heure, voilà le taux d'une femme ou d'un homme à la mode où seulement à prétention; tout cela par vanité, par coquetterie, par besoin de flatter et d'être complimenté, loué sur tous les tons et sous toutes les formes. Et si je vous parlais des solliciteurs, des gens à projets, à plans, à pétitions, des écrivains à tant la ligne, des avoués, des copistes, des

accepté le nouveau traité. Il se montre prêt à abdiquer ses droits à la couronne de la Belgique et à reconnaître le roi Léopold comme souverain légitime de nos provinces. Nos alliés les plus fidèles, l'Angleterre et la France, nous ont retiré leur appui. Une lutte corps à corps entre la Hollande et la Belgique, que nous appelions de tous nos vœux, est devenue impossible. Les exécuteurs de l'arrêt de la conférence de Londres s'avancent, et ce ne sont point des hollandais; ces derniers se replient pour faire place aux troupes de la Confédération. Leur mouvement rétrograde s'opère lentement, mais il s'effectue partout. Les dernières chances d'une réhabilitation par les armes, d'une revanche militaire que notre armée brûlait tant d'obtenir, s'évanouissent de jour en jour, et bientôt nos adversaires auront mis entre eux et nous, une ligne d'infranchissables marais. Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau de notre situation. Il est vrai, dans toutes ses parties, et les optimistes les plus décidés ne sauraient en effacer un trait sans l'altérer. C'est avec un profond sentiment de regret et de douleur que nous voyons ainsi s'échapper l'occasion de maintenir, même par la force, quelques-unes des conquêtes de la révolution, mais nous n'avons point perdu tout espoir dans l'avenir, et tôt ou tard, nous en avons la conviction intime, ce qu'on nous enlève aujourd'hui on sera forcé de nous le rendre.

La Belgique ne s'est pas manquée à elle-même; elle n'a point forfait à l'honneur; que le blâme, que la honte de la cession qu'on exige de nous retombent tout entiers sur la France et sur l'Angleterre, qui permettent aux puissances absolutistes de nous ravir un bien que nous avons conquis au prix de notre sang, mais que nous sommes impuissants à défendre; oui, à défendre, mais contre qui? Contre des forces dix fois supérieures aux nôtres; contre une coalition européenne sous laquelle la France elle-même a succombé dans un jour de désastre. Qu'on ne vienne donc pas élever la voix en faveur de la dignité nationale outragée! Ceux qui nous accusent de ne pas savoir défendre notre honneur, auraient raison, mille fois raison, si, protégés par la France seulement, forts de son redoutable veto, nous eussions lâchement sacrifié le Limbourg et le Luxembourg, sans opposer une résistance armée, même aux troupes de la confédération car en cas de défaite, la France eût été là, pour nous préserver des malheurs d'une restauration; mais aujourd'hui que dans son désir de conserver la paix à tout prix, le gouvernement français a positivement déclaré qu'il ne nous porterait aucun secours, il n'y a point de lâcheté à céder. Ce n'est pas la Belgique, c'est la France qui a eu peur. A elle donc toute la responsabilité matérielle et morale d'une cession qu'elle aurait pu prévenir si elle l'avait voulu!

Mais un peuple peut-il se déshonorer? Parcourez l'histoire. Il est des nations qui ont passé par d'épouvantables catastrophes, qui ont été obligées de se soumettre à de sanglants sacrifices, qui peut-être même n'ont pas fait tout ce qu'elles pouvaient, tout ce qu'elles devaient faire pour y échapper. Eh bien, qui oserait leur dire aujourd'hui: à telle époque, à tel jour, vous vous êtes déshonoré par votre soumission! On a trouvé des hommes qui ont trafiqué de leurs semblables, qui ont vendu des nations; on a vu des gouvernements abandonner, sans défense, leurs plus fidèles alliés, au joug d'un oppresseur étranger. Mais alors pour qui était le déshonneur? Pour qui la honte? Pour le peuple vendu et trahi? Non, mais pour ceux qui l'avaient livré, mais pour ceux, qui pouvant le sauver, l'ont laissé périr ou dégrader. Toujours les peuples ont été absous des erreurs ou des crimes d'une politique égoïste ou fanatique. Qui donc oserait faire une exception pour la Belgique? Qui donc oserait lui imprimer sur le front un stigmate indélébile d'infamie ou d'opprobre?

L'honneur est beaucoup sans doute; mais les intérêts matériels comptent aussi, pour quelque chose, dans l'existence d'une nation. Or, ces intérêts sont puissants en Belgique. Il faut y avoir égard, il faut les ménager; c'est sur eux que repose notre existence sociale. Ils sont gravement compromis aujourd'hui. Des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage; des centaines de familles sont plongées dans l'anxiété et vivent, depuis deux mois, entre les craintes sinistres de la veille et les menaces plus sinistres encore du lendemain. La paix seule peut mettre un terme à cet état de choses. C'est ce que nos représentants, il faut l'espérer, comprendront aussi bien que nous. Loin de nous la pensée de blâmer d'avance les énergiques protestations contre le morcellement qui s'élèveront

fabricateurs de lettres anonymes, des artistes, de ceux du moins qui sont plus renommés qu'habiles, des marchands aussi bons imprimeurs d'annonces que d'étoffes, des innombrables commis publics et privés qui composent nos administrations nationales et particulières; des propriétaires de journaux avec leur essaim de rédacteurs, de collaborateurs responsables ou cachés, avec leur hydre d'écrivains à gages qui fournissent tant d'esprit par jour pour tant d'argent, et tant de lignes pour délayer une idée reprise à l'instant par vingt autres au même taux! vous ne savez pas qu'il y a dans ce monde-là gratte du papier dans Paris vingt-quatre heures sur vingt-quatre... Quand l'un se couche l'autre se lève et la pensée n'est jamais libre de la plume dans ce pays où l'on trafique de l'esprit plus que de tout autre marchandise: aussi l'écriture en a-t-elle banni l'inspiration! Ce joug sordide qui force la pensée à se soumettre aux dimensions de la feuille de papier que chacun est chargé de remplir dans un temps donné, tue l'esprit de la société; à Paris, il n'y a que le poète, c'est-à-dire le véritable écrivain qui n'écrit pas. Il passe son année à méditer, et quand son œuvre est faite, il la rédige en quinze jours, en un mois, plus ou moins. Mais combien y a-t-il de poètes par générations? Voilà pourquoi je vous affirme et je vous répète que le cri de Paris, c'est la plume qui gratte le papier!

Il y a quelque temps les journaux ont publié une adresse des étudiants belges aux élèves des universités de Hollande. Un M. Burlage, se disant *sujet content et citoyen paisible*, vient de faire, dans les colonnes de l'Avondbode, une réponse en vers à cette adresse. Nous reproduisons cette pièce comme un échantillon de la poésie gallo-néerlandaise ainsi que des impertinences et des grossièretés qu'on imprime sur le compte de la Belgique et de son roi, dans les journaux d'Outre-Mordyeck. Nous n'avons rien changé aux vers de M. Burlage; nous avons respecté son style, son orthographe et son urbanité.

dans le sein des chambres. Nous partageons les sentiments généreux de tous ceux qui, au prix des plus grands sacrifices, voudraient racheter le Limbourg et le Luxembourg; mais ce que nous leur demanderons, au nom de l'ordre, c'est d'en modérer l'expression; c'est de ne pas fournir des armes à nos ennemis et des aliments à l'émeute; c'est de s'abstenir de toute provocation qui aurait pour objet de soulever le peuple contre les représentants qui ne sont pas de son opinion; c'est de ne pas attiser, de leur souffler, l'anarchie qui couve au fond de quelques obscurs recoins de nos grandes villes et qui n'attend, pour éclater, pour se signaler par la dévastation et le pillage, qu'une parole imprudente tombée du haut de la tribune. En agissant ainsi, ils accompliront loyalement, dignement leur devoir.

Le gouvernement, à son tour, saura remplir le sien, avec toute la fermeté que l'on a droit d'attendre de lui. Quelque soit la décision de nos représentants, il faut que le pays s'y soumette; il faut que force reste à la loi.

La nouvelle commission, composée des ingénieurs des mines, MM. Cauchy, Devaux, Gonot, Gernaert, Wellkens, Delneufcourt et Gauthier, chargée par le gouvernement de faire un second rapport sur l'opportunité de temps et de lieu de la concession des couches de houille qui s'étendent sous la ville, se réunira le 22 courant à Liège.

On lit dans le Commerce:

Voici les bruits qui couraient hier sur la séance du 19: 1^o Le ministre des affaires étrangères doit se borner à compléter son précédent rapport, en rendant compte des négociations suivies depuis lors sans prendre de conclusions;

2^o Au lieu de proposer la ratification des décisions de la Conférence, signées par M. Van de Weyer au nom du Roi, M. le comte F. de Mérode, en sa qualité de ministre des finances *ad interim*, doit présenter un projet de loi autorisant un emprunt forcé de 100 millions de francs, pour faire face aux dépenses d'armement jusqu'à l'époque où les puissances engagées envers la Hollande, se mettront en devoir d'exécuter le traité par la force.

3^o Quelques représentants ont l'intention de demander l'ajournement de tout examen, jusqu'au moment où le ministre sera complété, par des ministres en titre et responsables, notamment celui des finances, les circonstances exigeant impérieusement que ce département soit confié à un homme dont les capacités et la stabilité garantissent les crédits qui peuvent être votés.

4^o M. F. de Mérode serait décidé à ne point prendre place au banc des ministres, voulant par ce fait, autant que par ses discours, marquer la dissidence d'opinion qui existe entre ses collègues et lui;

5^o M. Ernst, ex-ministre de la justice, doit reprendre son ancienne place dans les rangs de l'opposition, en attendant qu'il reprenne aussi son portefeuille, ce qu'il espère faire avant la fin de mars;

6^o M. Lebeau prêterait l'appui de son talent aux partisans de l'adhésion; son discours, résumant toutes les phases des négociations diplomatiques, lui a demandé dix jours d'un travail assidu; il y combat les objections que l'on a fait valoir pour établir la déchéance du traité du 15 novembre 1851; il prouve que les modifications apportées à ce traité sont favorables à la Belgique, et conformes à l'esprit et à la lettre de la loi du 22 octobre 1851, autorisant le roi à signer. M. Lebeau veut donner de nouvelles preuves aux électeurs de Bruxelles de sa fidélité au mandat qu'ils lui ont donné, en récompense de ses efforts pour la consolidation de la monarchie et de l'indépendance nationale;

7^o MM. Gendebien et Dumortier ont été désignés par leurs collègues appartenant à la résistance, pour répondre à M. Lebeau et à M. Nothomb, ministre des travaux publics;

8^o Des représentants du Limbourg et du Luxembourg, pénétrés de la gravité des questions à débattre, ont résolu de s'abstenir même de voter dans la crainte d'assumer sur le reste du pays l'immense responsabilité d'une résistance désespérée qui ne doit profiter qu'à une partie;

9^o Des hommes modérés, voulant sérieusement peser les difficultés, examiner les choses de près, demanderont un ajournement de 48 heures au moins.

Nous le répétons, ce sont des bruits que nous enregistrons, pour qu'au dehors on connaisse toutes les idées vraies ou fausses qui circulent dans la capitale. Tout ce que nous

AUX ÉTUDIANS BELGES.

Enfants! de mes leçons tâchez de profiter.

Honneur aux nobles fils de la noble Belgique, Valeureux champions, au milieu des combats! Gloire aux enfants de Mars, dont l'ardeur chimérique, Fait mousser le courage, au moment du trépas.

N'importe, citoyens! jouez la comédie! Suivez le noble élan, d'une clique imposteur, PALLAS applaudira la donquichotterie; La France en vous donna l'exemple et la fureur.

La Coalition vous dicta ses vacarmes; Imités donc la farce, en vous associant! Répétez les clameurs, provoquez les alarmes; Marchez en uniforme, et hurlez bravement!

Tout près de succomber, sous d'infâmes cahales, Qu'il est beau de combattre, en bravant les revers! Ainsi j'ai combattu la canaille brutale. Qui souilla les deux noms de Berghem et d'Anvers.

Enfin, j'ai vu partout ta déroute complète; J'ai vu, devant Louvain, tes braves... à genoux! J'ai vu de ton grand roi la pompeuse retraite; Le repentir lui reste, et la gloire est à nous!

Criez: vaincre ou mourir! pour effacer sa honte; Innocens spadassins! mais sachez désormais: Qu'avant de guerroyer, pour régler notre compte, Il faut encore apprendre, enfants!... à vivre en paix.

BURLAGE,

Ci-devant étudiant; ancien volontaire sous-officier de lanciers; sujet content, citoyen paisible.

garantissons, c'est que ces faits sont les uns et les autres, bien que contradictoires, rapportés par des personnes qui se prétendent initiées dans les projets arrêtés en comités particuliers, soit du cabinet, soit des représentants.

Un seul fait sur lequel il paraît y avoir unanimité de sentiment dans les deux chambres législatives, c'est qu'avant l'ouverture des séances, les présidents liront l'article de réglemens qui interdisent toute marque d'approbation ou d'improbation, sous peine de faire évacuer les tribunes. La force publique sera en mesure d'exécuter cette disposition, à la moindre tentative de perturbation; on ne se bornera pas à l'expulsion des fauteurs, expulsion qui sera commune au reste du public, les premiers seront mis en état d'arrestation préventive, car il est temps enfin que la liberté entière des opinions soit respectée au moins dans le sanctuaire où s'élaborent les lois. La gravité des circonstances commande la répression des scènes scandaleuses dont on a été témoin, à des époques d'effervescence.

Ainsi, les simples curieux seront prévenus, les soudoyés par l'anarchie seront avertis, que, s'ils tentent de violer une loi sacrée de toutes les assemblées délibérantes, la liberté des consciences sera sous la protection d'une force assez imposante pour la faire respecter.

La publicité des séances est consacrée par la Constitution, dont l'article 44 garantit l'indépendance absolue des opinions émises.

On écrit de Diest, le 17 février :

« Comme je vous l'ai annoncé, un grand malheur est venu jeter la désolation hier dans le village de Beerlingen, situé sur la nouvelle chaussée de Diest au camp de Beverloo, à mi-chemin du camp de Diest. Depuis long-temps, la tour de l'église de Beerlingen menaçait ruine; souvent des plaintes sérieuses ont été adressées à l'administration communale à ce sujet; souvent on lui a fait entrevoir à quel danger était exposée toute la commune; mais elle est toujours restée sourde à ces avertissemens. Vendredi matin, entre huit et neuf heures, un vent assez fort alla frapper contre la tour déjà hors d'aplomb. Aussitôt on entendit un bruit sourd qui partait du côté de l'église, c'était la tour qui venait de s'écrouler sur l'école. Cette école était fréquentée par 50 enfans des deux sexes, mais heureusement la musique du 2^e régiment de ligne exécutait un morceau à peu de distance de l'école, et la majeure partie des enfans était rassemblée autour des musiciens, bien que l'heure d'entrer en classe fût déjà sonnée.

Treize enfans étaient entrés en classe, ce furent treize victimes; de ce nombre se trouvaient le fils du bourgmestre et une fort jolie demoiselle de 14 ans, fille d'un des plus riches habitans de Beerlingen. De ces treize enfans, trois furent blessés, mais ils étaient déjà morts lorsqu'on les a retirés de dessous les décombres; les autres ont été asphyxiés par la vapeur qu'a produite la chute et ont été retirés morts quatre heures après la chute de la tour.

Dans sa chute, la tour a écrasé l'école communale qui se trouvait liée à l'église par un mur: on croyait d'abord que les enfans se trouvaient encore dans l'église où ils allaient entendre la messe tous les jours, mais d'après ce que l'on a pu juger en retirant ces jeunes et malheureuses victimes, elles étaient déjà entrées dans l'école. De tous ceux qu'on a retirés de dessous les décombres jusqu'à présent, aucun ne montrait plus le moindre signe de vie.

On écrit d'Anvers, 18 février :

« L'escadre hollandaise dans l'Escaut sera renforcée par huit canonnières, deux bricks et une corvette: ces forces étaient en vue de Flessingue hier au matin à 11 heures.

« Douze canonnières doivent se rendre au Capitalen-Dam où les Belges paraissent avoir construit des batteries et d'autres moyens de défenses.

« On assure que les résolutions du cabinet sont signées de MM. Nothomb, Willmar et de Theux.

Ainsi M. de Mérode se retirerait aussi du cabinet. (Em.)

« Le capitaine Smit du trois-mâts belge Progrès, arrivé de Constantinople, a dû avoir hier matin une audience du ministre des affaires étrangères à Bruxelles, pour lui remettre les dépêches et divers objets de prix dont le Grand-Seigneur l'a chargé avant son départ de Constantinople. (Précurseur.)

« On lit dans le Constitutionnel de Paris :

« Un de nos correspondans de Londres nous écrit le 12 à cinq heures :

« Nous venons d'apprendre à l'instant que lord Palmerston et sir John Hobhouse ont offert leur démission, et que lord Clarendon (sir G. Villiers, ambassadeur à Madrid) sera nommé ministre des affaires étrangères. »

« Cette nouvelle mérite confirmation, »

« La circulation est complètement rétablie sur le chemin de fer de Tirlemont et d'Ans.

« Le grand débat entre M^{lle} Rachel et la Comédie Française est terminé. M^{lle} Rachel devient en 1840 sociétaire du Théâtre Français, elle a dès aujourd'hui vingt mille francs d'appointement et deux mois de congé. Le Théâtre Français, tout en se conduisant avec une parfaite générosité, n'a cependant pas cédé à d'onéreuses exigences. Nous n'avons qu'à applaudir à une conduite qui ne peut manquer d'être aussi utile à ses intérêts qu'aux progrès même de sa pensionnaire.

« On écrit de Berlin, 11 février :

« On a expédié, il y a quelques jours, à Coblenz, par le télégraphe, l'ordre de mettre, vu les circonstances, la 16^e division sur le pied de guerre. Cette division se compose des 29^e et 30^e régimens d'infanterie, des 8^e husards et 8^e hulans. Elle est sous les ordres du lieutenant-général Dohna, qui a son quartier-général à Trèves.

« La réunion de cette division, sur les frontières voisines des garnisons des corps qui la composent, en un corps d'observation considérable, que l'on regarde pour le moment, comme devant être de 25,000 hommes pourrait bien être opérée sans délai.

« Parmi les personnes qui ont assisté hier à la brillante soirée du prince Charles, on remarquait M. Beaulieu, chargé d'affaires du roi des Belges près notre cour.

(Correspondant de Hambourg.)

COUR D'ASSISES.

AFFAIRE DE VOL. — TRIPPAERTS ET PAILHE.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la cour d'assises a commencé l'instruction de l'affaire Pailhe et Trippaerts. Voici les faits que l'acte d'accusation a révélés à charge de ces deux accusés.

Depuis nombre d'années vivait à Huy, un vieux prêtre, nommé Zourbroude, et n'avait pour toute fortune qu'une modique pension qu'il recevait du gouvernement, et le produit des messes qu'il pouvait dire. Néanmoins l'avarice extrême de ce vieillard et le peu d'argent qu'il dépensait firent croire qu'il avait amassé une somme assez considérable. Cette opinion était fondée sur ce que depuis long-temps, il demandait qu'on lui soldât sa pension en or, sur ce qu'un jour pressé par un confrère de venir en secours à une nièce sourde-muette, il avait pris dans son lit et donné les pièces d'or dont un vieux louis, et enfin sur les habitudes de parcimonie extrême dont nous avons cru devoir parler. Quoi qu'il en soit, Zourbroude, mourut le 17 janvier 1850 succombant à une maladie qui avait commencé le premier de ce mois. L'inventaire qui fut fait des biens qu'il laissait porte à 285 fl. 80 cents tout l'avoire de cet homme, tant en argent qu'en meubles. Cette découverte surprit tous ceux qui l'avaient connu, aussi le bruit courut-il bientôt que les personnes qui avaient assisté à ses derniers momens, l'avaient dépouillé de l'argent qu'on lui supposait. Des dépenses extraordinaires faites par les deux accusés qui avaient veillé le vieillard depuis le début de sa maladie jusqu'à son décès, des propos indiscrets échappés à ces deux hommes, vinrent bientôt donner de la consistance à cette vague accusation, au point que la police crut devoir se livrer à quelques investigations qui n'obtinrent alors aucun résultat. Cette affaire qui avait pendant quelque temps excité la curiosité publique, paraissait devoir rester dans l'oubli le plus complet, lorsque le 10 juillet 1858, Louis Trippaerts se présente au parquet de M. le procureur dn roi de Huy, et vient en s'accusant lui-même, dénoncer comme son complice Bernard Pailhe, affirmant que l'un et l'autre, ils avaient à diverses reprises, pendant la maladie de Zourbroude, enlevé des sommes considérables qui plus tard furent partagées entr'eux. Cette déclaration de Trippaerts qui s'explique par le dénuement dans lequel il était tombé, et par le refus que faisait Pailhe de venir à son secours malgré des lettres pressantes dans lesquelles ce dernier était menacé d'une révélation, s'il n'accédait pas aux demandes qui lui étaient adressées; cette déclaration, disons nous, engagea le magistrat qui la recevait à faire écrouer Pailhe et Trippaerts. Interrogé par le juge d'instruction, Trippaerts préisa toutes les circonstances dans lesquelles les soustractions avaient été commises. Il dit entre autres choses que Zourbroude, étant tombé malade, le premier janvier 1850, ce fut Pailhe et lui qui furent chargés de transporter le vieillard dans une chambre où l'on pouvait faire du feu, et qu'en déplaçant le lit, ils avaient trouvé sous l'oreiller plusieurs bourses contenant de l'or et de l'argent, que Zourbroude fit placer entre son matelas et sa pailasse.

Dès ce moment, ajouta Trippaerts, Bernard prit petit à petit l'or et l'argent en faisant semblant de vouloir remuer le lit et soulever les matelas. Il accusa ensuite Pailhe d'avoir pendant les premiers jours de la maladie de Zourbroude, enlevé également une montre en argent appartenant à ce de rnier.

Continuant ses révélations Trippaerts, déclara que dans une cache de la maison Saive, Pailhe ayant découvert une malle assez grande, qui contenait de l'argent, lui avait remis cet argent en disant qu'une autre malle dans laquelle se trouvait du linge deviendrait aussi bientôt leur proie, ce qui arriva effectivement, et enfin que dans un partage d'objets mobiliers soustraits chez le curé, Bernard avait eu une malle, des pistolets et quelques scapulaires.

Le magistrat instructeur crut alors devoir procéder à une visite domiciliaire chez Pailhe; elle eut pour résultat la saisie de plusieurs objets qui furent représentés à Trippaerts et parmi lesquels celui-ci reconnut comme ayant appartenu au curé Zourbroude, les deux malles dont il avait parlé et un pistolet; il s'y trouvait aussi une montre qu'il croit également avoir appartenu au défunt, ce que toutefois il ne peut pas affirmer d'une manière aussi positive que pour le reste.

Interpellé à son tour, Pailhe a nié tous les faits que lui impute Trippaerts, prétendant que les deux malles saisies à son domicile lui ont été vendues par ce dernier, que le pistolet, il l'a acheté, à Liège, dans une rue qu'il ne pourrait ni désigner ni retrouver, et qu'enfin la montre, il l'a légitimement acquise d'un homme du Condroz, qu'il ne connaît pas, et qui la lui a vendue pendant que lui, Pailhe, était au service de M^e Chapelle à Huy; à cet égard il est bon de faire remarquer que Pailhe, homme tout à fait sans ressources, avait cru devoir entrer en condition quelque temps avant d'être employé chez le curé Zourbroude. Quoiqu'il en soit, quelques semaines après la mort de ce dernier, Pailhe renouvela sa garde-robe, se faisant faire jusqu'à trois pantalons à la fois, affichant une recherche que jusques là sa position lui avait interdite, et payant tout ce qu'il faisait faire, avec une régularité à laquelle on n'avait pas été habitué. Du reste veut-on savoir par lui-même comment les ressources lui étaient venues tout à coup? rappelons quelques propos imprudens qui lui sont échappés. Quelque temps avant son mariage, il entretenait le témoin Dadesky de ses projets, et dans le cours de la conversation, il montra à ce dernier un petit sac en toile bleue et une bourse dans lesquels il prétendit qu'il y avait 2,200 francs, que ce n'était pas du reste toute sa fortune, qu'il en avait une partie placée à intérêt. Dans une autre occasion il dit à Antoine Street : *Le curé Zourbroude a une bonne bourse, et ce sera bien malgré moi si je ne la prends pas.* Le témoin Pierre-Joseph Lebeau dépose de son côté que Pailhe lui ayant un jour montré une pièce d'or qu'il ne connaissait pas, il avoua l'avoir prise avec d'autre argent au curé Zourbroude.

En allant faire des emplettes chez le perruquier Gilles-Joseph Lebeau, Pailhe a encore avoué les vols dont il se rendait coupable, montrant même des rouleaux que, disait-il,

il avait pris sous l'oreiller du curé, et pendant que celui-ci dormait.

Enfin la justice ayant découvert que vers la fin de juin ou le commencement de juillet, Pailhe et sa femme étaient allés ensemble, à Liège, échanger chez un banquier des pièces d'or pour une somme d'environ 1,000 francs, le juge d'instruction interrogea séparément les époux sur l'origine de cet argent. Selon Pailhe, les pièces en question auraient été trouvées par lui dans une vieille armoire, provenant de la succession d'une tante qui ignorait elle-même la présence de ce petit trésor dans le meuble. Selon la femme, au contraire, la somme toute entière lui aurait été remise de la main à la main par cette tante, six mois environ avant la mort de celle-ci.

Tels sont les faits sur lesquels le jury aura à prononcer. Hier tous les témoins, au nombre de 52 ont été entendus, et aujourd'hui les plaidoiries ont commencées. L'arrêt ne sera probablement rendu que dans l'après-midi.

CONCERTS DE CARÊME

La Société d'Émulation, instituée depuis plus d'un demi siècle pour l'encouragement des sciences et des arts, a placé en première ligne la musique pour laquelle les Liégeois ont toujours manifesté une prédilection toute particulière.

Avant les événemens de 1789, Liège comptait autant d'orchestres que d'églises cathédrale et collégiales, et renfermait alors plusieurs centaines de musiciens. Après les plaisirs du spectacle et du carnaval, arrivaient les concerts de Carême donnés moins comme plaisirs publics, que comme encouragement pour les jeunes artistes.

La Société d'Émulation n'a jamais cessé de suivre cette voie et de tendre une main bienveillante aux artistes. Aussi entendons-nous chaque année quelque jeune virtuose qui pourrait difficilement se produire ailleurs.

Il paraît que les concerts de 1859 ne le céderont en rien à ceux des années précédentes. On dit qu'on y entendra Mme. St-Ange qui va décidément nous quitter. C'est une bonne fortune pour ceux qui fréquentent le spectacle, et surtout pour ceux qui n'y vont pas; c'est pour les uns et les autres une excellente occasion d'adresser des adieux à notre prima dona.

On dit aussi que ces concerts seront embellis par le talent de quelques jeunes artistes déjà distingués.

Le 1^{er} concert est fixé au mercredi 20 de ce mois.

TROP D'AMIS. — FLAGEOLOT.

Ah! mon Dieu, comme vous dites, toujours la même chose, j'ai trop d'amis, quoi, c'est un malheur, j'ai trop d'amis.

M. le président. — Ce n'est pas cela qu'on vous reproche. Dans la nuit du 25 au 29 janvier, des voisins vous ont trouvé ivre sur la voie publique, ils vous ont ramené chez vous, pour reconnaître ce bon office, vous les avez accablés d'injures.

— Vous avez ensuite frappé votre femme avec violence.

— Je ne vous dis pas non.

— Vous avez brisé tout votre mobilier.

— J'en étais bien fâché après.

— Le portier de la maison a cru devoir aller chercher la garde.

— Je ne lui en veux pas, c'est sa consigne, le propriétaire lui a dit :

« Nicolas, quand Flageolot sera dans le train, vous irez chercher la garde. »

— Vous avez insulté le chef du poste et brisé la porte du violon.

— Voilà ce qui m'étonne, par exemple, car les militaires je les respecte toujours; je les aime, les militaires; infanterie, cavalerie, gendarmes et le train, je les régale tant que j'ai de quoi.

— Voyons, qu'avez-vous à dire pour votre justification?

— Trop d'amis, mon président, trop d'amis. Pas vrai, le lundi, je ne travaille jamais, c'est connu, 25 ans de ménage, et pas travaillé un lundi, jamais, jamais! Donc le lundi je me lève, et je vas prendre mon verre de vin blanc. Haut le coude, je lui dis: En avant, mon petit, gare de dessous, range-toi de côté, tu vas voir passer le régiment. Et puis c'est l'un, c'est l'autre que je rencontre ou que je vas voir; je suis si connu, j'ai tant d'amis; je paie, on me paie, et du blanc et du rouge, et du dur et du doux, tant et si bien, que j'ai souvent bien de la peine à retrouver paisiblement la maison, et je fais des bêtises bien bêtes. C'est pas encore l'estomac dont je me plains, il soutient assez, l'estomac, c'est ces maudites jambes qui veulent toujours se coucher à midi. Après ça, c'est que le lundi, moi, je ne suis pas comme il y en a, comme Trouillet, par exemple, en voilà un soiffeur, Trouillet, six jours par semaine et le dimanche, car il boit le dimanche, Trouillet, un homme établi!

M. le président. — Laissons-là les autres, parlons de vous et de votre conduite envers votre femme. Avez-vous quelque chose à reprocher à votre femme?

— Moi, ma femme! c'est un ange, ma femme! Qu'est-ce qu'a dit du mal de mon épouse? une bonne mère de famille et tout. Il n'y en a pas une dans toute la partie pour vous coudre une tige comme elle; il y a pas à dire, en 1827 elle a eu la médaille d'or des maîtres cordonniers. Je vous la montrerai pas la médaille d'or; je l'ai bue un méchant lundi.

Le tribunal condamne Flageolot à vingt-quatre heures de prison.

Vingt-quatre heures! ça fait un jour, pas vrai? Bon, j'irai ce soir, ça fait que j'serai dehors pour lundi.

(Le Droit.)

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

L'article de la constitution belge, attribue à chacun le droit d'adresser aux autorités publiques, des pétitions signées par une ou plusieurs personnes. Il est à regretter que la loi n'ait pas, en même tems, imposé à ces autorités, l'obligation d'y répondre après les avoir si mûrement discutées.

Depuis plusieurs années, à l'époque de la discussion du budget de la ville, nombre de citoyens ont réclamé auprès de la régence, l'achèvement de la rue de la Cathédrale. Récemment encore, une pétition signée par plus de cent propriétaires, a été adressée au conseil, et on ne voit nulle part, qu'elle ait, même été lue en séance. Ce qu'on voit du reste, trop bien, c'est qu'on n'y a pas fait droit; car, au projet de budget, aucune somme n'est figure pour le percement de la dite rue.

La plus forte raison qu'on ait jamais donnée pour retarder l'exécution de ce percement, c'est que l'emprunt de trois cent mille florins, avait été autorisé pour l'exécution de certains travaux publics dont le dernier placé à la liste, se trouvait être tout juste, la rue de la Cathédrale; or la somme susdite, se trouvant absorbée par les premiers travaux inscrits, il ne restait plus rien pour la rue en question.

Sans examiner jusqu'à quel point cette raison est valable et pourquoi le conseil ne pourrait pas accorder la préférence à celui des travaux qu'elle juge être le plus urgent, je consens cependant à l'admettre.

Mais, alors, n'est-il pas juste que la rue de la Cathédrale qui figurait en dernier lieu dans l'ancien emprunt, soit maintenant placée à la tête des travaux à exécuter par le produit de celui de deux millions?

Certes, je crois qu'il n'y a rien à répondre là dessus. Quelle raison, par exemple, pourrait-on donner pour accorder la priorité à la nouvelle rue au quartier de l'Est? Là, c'est une route toute neuve à travers champs, et je pense qu'on peut prédire qu'elle ne sera de long-temps habitée. Ici, c'est une rue commencée, une rue de commerce, une rue de nécessité et qui serait achevée en peu de temps.

Au surplus, il serait dangereux de percer la rue du quartier de l'Est, avant que le pont de la Boverie ne soit démoli et reconstruit. Prenons garde de faire encore pour défaire ensuite. Cela s'est vu si souvent dans notre bonne ville de Liège que l'administration ne saurait prendre trop de précautions à cet égard. Profitions de la leçon du passé et que la prévoyance soit notre mot d'ordre.

Le percement de la rue de la Cathédrale ne peut jamais tomber dans la même catégorie. Elle est commencée, elle est utile, elle est demandée et elle ne donnera jamais lieu à aucun regret, si ce n'est celui de ne pas l'avoir faite plutôt.

Je vous prie, messieurs les rédacteurs, d'insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal, et d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Liège, le 18 février 1859,

Un de vos abonnés,

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 17 FÉVRIER.

Décès: 2 garç., 2 hommes, savoir:
Nicolas Laphaye, menuisier, âgé de 59 ans, rue Hocheporte, époux de Marie Anne Lambinet. — Benoit Remi Debeure, graveur, âgé de 20 ans, rue faubourg St.-Gilles, célibataire.

Du 18. — Naissances, 11 garç., 4 filles.

Décès: 7 garçons, 5 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir:
Antoine Leroy, chapelier, âgé de 45 ans, rue faubourg St.-Gilles, époux de Jeanne Parent. — Marie Remy, sans profession, âgée de 65 ans, domiciliée à Herstal, veuve de Joseph Vertcour. — Marie Latour, sans profession, âgée de 53 ans, rue faubourg Ste.-Walburge.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 21 février 1859, seconde et dernière séance des BAYADÈRES. Entre la 1ère. et la 2me. pièce elles se promèneront au grand foyer du public.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le quatrième trimestre de l'exercice 1858, sera ouvert à son bureau à partir de lundi 18 février courant.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

NOUVELLES MORUES du Nord, au Moriane, rue du Stockis.

L'on demande UN JEUNE HOMME, ayant déjà voyagé, et parlant le Flamand ou le Hollandais, pour servir comme VOYAGEUR. — S'adresser Quai-de-la-Sauvenière, n. 810. 156

A LOUER pour le 25 mars, UNE MAISON avec cours et jardin, au commencement du faubourg Hoche-Porte, n. 785, avec remise et écurie, si on le désire. S'adresser au n. 781. 58

UNE BONNE D'ENFANT, sachant coudre, blanchir et repasser, peut se présenter au bureau du Politique.

L. HENCHENNE, PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL, a l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au Mercredi 15 Mars prochain, et sera donné à la SALLE D'ÉMULATION.

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. — Pharmaciens dépositaires: Liège, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762; Maestricht, Grossier; Namur, Jourdain; Mons, Putsage; Sedan, Bourguignon Noël; Charleville, Cassan-Braidy; tous pharmaciens.

SEIGNEURIE DE NEUDEGG.

LA VENTE PAR ACTIONS
DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE,

(Ayant la juridiction sur 159 districts, contenant 15,275 habitants),

AVEC SES DÉPENDANCES EN FORETS,

TERRES, PRÉS, VIGNES, DROITS SEIGNEURIAUX, etc., etc.,

D'UN

SUPERBE CHATEAU SEIGNEURIAL,

Le tout évalué juridiquement à UN MILLION 578,266 fl. V. de V.

AURA LIEU

irrévocablement le 30 mars 1839,

A VIENNE,

SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Cette vente offre en outre 25,155 gains accessoires de florins 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 9,750, 9,500, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

Prix d'une action : 20 francs.

Pour 120 francs sept actions, dont une violette gagnant forcément au moins 5 florins; pour 200 francs treize actions, dont 2 violettes, et pour 400 francs vingt-quatre actions dont 4 violettes, et en sus, comme faveurs, un billet-prime, gagnant au moins fls. 16 2/3 V. de V.

Ces deux dernières sortes d'actions jouissent encore de l'avantage de prendre part à un tirage spécial, composé de 100 primes de florins 50,000, 20,000, 10,000, etc.

Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, ou après réception des actions, contre notre mandat.

En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit franco de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps, le bulletin officiel de tous les nos gagnans.

Ecrire sans affranchir.

LE MARDI 5 MARS 1839,

à 9 heures du matin,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, devant M. le juge-de-paix des cantons Sud et Ouest de ladite ville, en son bureau, rue d'Amay,

LES

IMMEUBLES

dont la désignation suit :

- 1er. lot. Une MAISON sise à Liège, en Potièrue, n° 764, occupée par Joassart.
 - 2me. lot. Une MAISON avec jardin, sise à Liège, faubourg Vignis, occupée par Kar.
 - 3me. lot. Une MAISON sise à Liège, rue Hena, en Potièrue, n° 754.
 - 4me. lot. Une MAISON sise à Lise, commune de Seraing, avec dix verges grandes de fonds, y attenant, occupée par les époux Brahy.
 - 5me. lot. Une PRAIRIE au même lieu, de 6 verges gr., détenue par les mêmes.
 - 6me. lot. Une TERRE au même lieu, de 5 verges gr. 13 petites, exploitée par Tilman.
 - 7me. lot. Une AUTRE de 6 verges gr., exploitée par Dumoulin, au même endroit, au lieu dit Woelmont.
 - 8me. lot. Une AUTRE au même endroit, de 5 v. gr. 13 petites, détenue par les époux Brahy.
 - 9me. lot. Une AUTRE de 10 v. gr., au lieu dit Pont Robert, ou Petit-Mont, même commune.
 - 10me. lot. Une AUTRE aussi de 10 v. gr., sise à la Haute Marihaye, détenue par Brissar.
 - 11me. lot. Une AUTRE de 6 v. gr., au lieu dit Haut-Pré, même commune de Seraing.
 - 12me. lot. Une AUTRE au même lieu, de 9 v. gr.
 - 13me. lot. Une AUTRE aussi au même lieu, de 2 v. gr., 10 petites.
 - 14me. lot. Un BOIS de la contenance de 4 bonniers 7 v. gr. 12 petites, située en la commune de Forêt.
 - 15me. et dernier lot. Une PATURE de huit hectares 67 ares, située en la commune de Magnée.
- S'adresser au bureau de ladite justice de paix, ou audit M^e DUSART, notaire, dépositaire des titres. 168

Cadres dorés et glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Lemonnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 5 frs. le pied et au-dessus, moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied, pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure.

Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT DE GLACES à prix fixe.

DEPOT DE BANDAGES DE PARIS. 79

PAPIER CASSE.

L. DUVIVIER-WERPIN, libraire, rue Sur Meuse, n° 580, vient de recevoir une forte et belle partie DE PAPIER DE POSTE CASSE, qu'il vend aux poids, à des prix extrêmement avantageux. 155

GRAND CONCERT,

De M. WANSON, fils, qui sera donné le 2 mars 1859, à la Société d'Emulation.

PROGRAMME,

PREMIERE PARTIE.

- 1. Ouverture pastorale, de M. Wanson, fils.
- 2. Quatuor pour cors, exécuté par MM. Alphonse Marsart, Caurin, Watrin et Radoux, élèves du conservatoire.
- 3. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Pirson élève du conservatoire.
- 4. Prière. — L'Épée, chœur de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs.
- 5. Air de la Serafina, de M. Wanson, fils, chanté par M. Terry, élève du conservatoire.

DEUXIEME PARTIE.

- 1. Pot-Pourri à grande orchestre, sur les motifs de la Serafina, composé par M. Wanson, fils.
- 2. Hymne à la liberté. — Les noirs chasseurs, chœurs de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs.
- 3. Concerto pour le violon, composé et exécuté par Wanson, père, professeur au conservatoire.
- 4. Romances, chantées par M. Terry.
- 5. Souvenirs de Straus, par M. Wanson, fils.

PRIX 5 FRANCS.

En souscrivant, on obtient un billet de dame. La liste est ouverte chez le concierge de la société d'émulation.

On commencera à 6 heures.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 16 FÉVRIER.

De l'act.	54 9/16	Espagne. Ardoin.	17 11/16
5 p. c.	100 15/16	D. diff. 1850.	5 9/16
Billet de chang.	26 3/4	" " 1855.	—
Synd. d'am.	94 5/8	" " Passive	4 15/16
" 5 1/2 %	79 5/8	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	175 1/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	—
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	—
Prusse L. 1852.	—	" C. C. Hope.	—
Autriche. Métall.	105 7/8	" Jns. gr. liv.	70 11/16
Bésil. Emp.	79 1/4	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 18 FÉVRIER.

Anvers. Dette act.	105 5/4	A Prusse. Em. à Berl.	—
" Dette diff.	50	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	98 98 1/4	A. El. R. Levée 1852.	100 1/4
" de 50 milli.	89	P. Cert. à A. 1854.	99 5/8
Hollande. Det. act.	—	CHANGES.	
Rente rem.	—	Amsterd. C. jours	1 0/0 p 4
Autriche. Métalliq	107 1/4	Id. 2 mois.	—
Lots de fl. 100.	—	Rotterd. C. jours.	1 0/0 p p
" fl. 250.	478	Id. 2 mois	—
" fl. 500.	819	Paris. C. jours.	1/8 av p
Polog. Lots fl. 500	120 1/2 et	Id. 2 mois	5/4 0/10 p
" " fl. 500	157 5/4	Londres. C. jours.	59/8 1/2
Bésil. E. L. 1854.	—	Id. 2 mois	39/5
Espagne. Ardoin.	17 1/8 17	A Francfort. C. jours	56
Dette passive 1854.	—	Id. 2 mois	55 5/8
" différée.	5 1/4	A Bruxelles et Gand.	1/8
Danemar. E. Not.	85 5/8		
Dito à L.	74		

BRUXELLES, LE 18 FÉVRIER.

Dette active 2 1/2	52 5/4	A Brasseriers.	—
Emp. Rothschild.	98 1/2	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	89 1/2	Mutualité.	108
Id. de 57 mil.	88 1/2	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	86	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	765	Act. Réunies.	55
Emp. de Paris.	1615	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	119	Houyoux.	—
B. de Belgique.	56	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	101	Lits de Fer.	109
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	96	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	125	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq	107
Sars-Longscham.	—	Naples. G. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	17
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Irlm de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bésil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	100

VIENNE, LE 8 FÉVRIER.

Métalliques 5 p. c.	107 1/4.	Actions de la Banque,	
PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 FÉVRIER.			
Le brick danois Princesse Carolina à malaja, v. de Marseille, ch. de céréales et diverses marchandises.			
Le brick mecklenb. Wismar, v. de Marseille, ch. de céréales et diverses marchandises.			
Le brick mecklenb. Johanna, v. de Marseille, ch. de céréales et diverses marchandises.			
Le pleyt belge Sans Repos, v. de Londres, ch. de div. marchandises.			
Le pleyt belge Deux Frères, v. de Londres, ch. de div. marchandises.			
La goelette angl. Peage, v. de Londres, sur lest.			
Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Hull, avec passagers et diverses marchandises.			
Le bateau à vapeur belge Bruggen, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises.			

MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 FÉVRIER 1859.

Froment, l'hectolitre.	fr. 21 85.
Seigle, idem.	15 89.

Imprimerie de J.-B. Nossart, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.